

FICHE REPERE • Les OPCA

Le panorama des OPCA en région PACA après la réforme du 1^{er} janvier 2012

Les OPCA sont des organismes paritaires agréés par l'Etat, qui collectent et mutualisent les contributions consacrées à la formation professionnelle des entreprises qui relèvent de son champ d'application pour les salariés du secteur privé. Les versements au titre de la professionnalisation sont obligatoires, quelle que soit la taille de l'entreprise.

La mutualisation des fonds relatifs au congé individuel de formation, au congé de bilan de compétences et au congé de validation des acquis de l'expérience est assurée par des organismes qui ont un agrément spécifique : les OPCACIF parmi lesquels figurent les Fongecif (Fonds interprofessionnels régionaux) et des organismes de branche ou d'entreprise.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la réforme des OPCA prévue par la loi du 24 novembre 2009, est entrée dans sa phase opérationnelle. Une réforme qui vise à renforcer la proximité et la qualité de leurs services.

Le champ d'intervention des OPCA a été élargi

- Ils financent des actions de formation sur les fonds collectés, et assurent la gestion administrative et financière des dossiers pris en charge. Ils appliquent les priorités des branches en matière de formation professionnelle.
- Ils informent, sensibilisent et accompagnent les entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle.
- Ils participent à identifier les compétences et les qualifications mobilisables dans l'entreprise et à définir les besoins collectifs et individuels au regard de la stratégie de l'entreprise, et des objectifs définis par les accords de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

L'agrément des OPCA par l'État est fonction de leur capacité financière, des performances de gestion et de l'application d'engagements relatifs à la transparence de la gouvernance, à la publication des comptes et au respect d'une charte des bonnes pratiques.

Le relèvement du seuil minimal de collecte a entraîné une diminution du nombre des organismes. Le seuil de collecte minimal au titre du plan de formation et de la professionnalisation a été relevé de 15 à 100 millions d'euros, entraînant un rapprochement entre les organismes. D'une part des OPCA existants ont vu leur agrément reconduit ; certains ont élargi leur périmètre en étant rejoint par des OPCA n'atteignant pas le seuil requis. D'autre part de nouveaux OPCA ont été créés par regroupement.

Une organisation paritaire

Les OPCA sont gérés par un conseil d'administration paritaire représentant les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés. Des sections professionnelles paritaires proposent des orientations spécifiques aux branches concernées. La loi de 2009 a créé une nouvelle section mutualisée pour la collecte des contributions des entreprises de 10 à moins de 50 salariés.

Des conventions d'objectifs et de moyens sont établies avec l'Etat pour 3 ans

Les OPCA concluent avec l'Etat des conventions triennales dont l'objet est de définir les modalités de financement et de mise en œuvre de leurs missions.

Les Régions et l'Etat peuvent concourir au financement d'activités des OPCA. Ceux-ci peuvent également recevoir des ressources complémentaires du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), soit au titre de la péréquation, soit au titre des appels à projets pour lesquels ils ont été sélectionnés.

Références réglementaires

Article L. 6332-1 du code du travail • loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie • Arrêté du 30 mai 2011 portant composition du dossier de demande d'agrément des organismes collecteurs paritaires des fonds de la formation professionnelle continue • Arrêté du 30 mai 2011 relatif au plafonnement des frais de gestion et d'information et de frais de mission des organismes collecteurs agréés au titre du plan de formation et de la professionnalisation • Arrêté du 30 mai 2011 relatif au plafonnement des frais de gestion et d'information des organismes collecteurs agréés au titre du congé individuel de formation • Décret n° 2010-1116 du 22 septembre 2010 relatif aux organismes collecteurs paritaires agréés des fonds de la formation professionnelle continue. Source : www.emploi.gouv.fr/acteurs/opca-opacif

LES OPCA DE BRANCHE

AFDAS

Secteurs de la culture, de la communication et des loisirs / CIF*

AFDAS Délégation Régionale Sud Est
40 Boulevard de Dunkerque
BP 71663
13566 Marseille cedex 02
Tél : 04 91 99 41 98 Fax : 04 91 91 23 08
marseille@afdass.com
www.afdass.com

ANFA

Services de l'automobile

ANFA
Parc Club des Aigalades
35 boulevard du Capitaine Gèze - Bât D
13014 Marseille
Tél : 04 86 76 15 70 - Fax 04 91 67 33 23
marseille@anfa-auto.fr
www.anfa-auto.fr

FAFIEC

Informatique, ingénierie, conseil, études, foires, salons, congrès, et traductions

FAFIEC
56-60 rue de la Glacière
75640 PARIS Cedex 13
Tél 0811 02 11 12 (N° Azur) - Fax : 01 77 45 96 50
www.fafiec.fr

FAFIH

Hôtellerie, restauration et activités de loisirs.

FAFIH
Porte de l'Arénas
455 Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél : 04 93 62 75 62 - Fax : 04 93 62 91 63
nice@fafih.com
www.fafih.com

FAFSEA

Exploitations et entreprises agricoles / CIF*

FAFSEA
Centre d'Affaires Saint Ruf 2
106 avenue de Tarascon
84000 Avignon
Tél : 04 90 14 33 00 - Fax : 04 90 82 91 78
paca@fafsea.com
www.fafsea.com

FAFTT

Travail temporaire / CIF*

FAFTT
14 rue Riquet 75940 Paris cedex 19
Entreprises de travail temporaire, entreprises d'intérim.
Tél : 01 53 35 70 00 - Fax : 01 53 35 70 70
Tél. pour les intérimaires : 0 811 650 653 ou 01 73 78 13 30
www.faftt.fr

FORCO

Branche du commerce et de la distribution

FORCO Méditerranée
Le Tertia 1
5 rue Charles Duchesne
13851 Aix en Provence cedex 03
Tél : 04 42 25 18 05
forco13@forco.org
www.forco.org

INTERGROS

Commerce de gros et international

Intergros Délégation Méditerranée
Espace Wagner Bât B
10 rue du Lieutenant Parayre
13858 Aix en Provence cedex 03
Tél : 04 42 97 63 10 - Fax : 04 42 97 63 15
www.intergros.com

OPCA 3+

Industries de l'ameublement, du bois,
des matériaux pour la construction et l'industrie et de l'inter-secteurs papiers cartons.

OPCA 3+
17 La Canebière
BP 12177
13205 Marseille cedex 01
Tél : 04 96 17 61 13 - Fax : 04 42 20 93 51
marseille@opca3plus.fr

CONSTRUCTYS

Entreprises du bâtiment et des travaux publics

Constructys Pôle Alpes-Côte d'Azur et Corse
151 avenue des Aigalades
13905 Marseille cedex 15
Tél. 04 91 09 43 50 - Fax 04 91 03 00 92
www.constructys-pacacorse.fr
Tél : 04 91 09 43 65 (pour le 04, 05 et 06)
polealpes@constructys.fr
Tél : 04 91 09 43 66 (pour le 13)
polebdr@constructys.fr
Tél : 04 91 09 43 64 (pour les 83, 84, et grandes entreprises GO et TP du 13)
pole2v@constructys.fr

OPCA Défi

Branches des industries chimiques, pétrolières, pharmaceutique et de la plasturgie

OPCA Défi
2881 route des Crêtes - BP 2881
06904 Sophia Antipolis cedex
Tél : 04 93 65 47 93 - Fax : 04 92 38 96 62
www.opcadedfi.asso.fr

OPCA Défi
Immeuble CMCI 2 rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 14 30 84 Fax 04 91 56 01 91
www.opcadedfi.asso.fr

OPCA PL

Professions libérales

OPCA PL
4 rue du Colonel Driant
75046 Paris cedex 01
Tél : 01 53 00 86 00 - Fax : 01 53 00 78 00
www.opcapl.com

OPCALIM

Industries alimentaires, de la coopération agricole et de l'alimentation en détail / CIF*

OPCALIM IA
Cité de l'Alimentation
Rue Pierre Bayle BP 11548
84916 Avignon cedex
Tél. 04 90 23 95 21 - Fax : 04 90 23 95 14
avignon@opcalim.org
www.opcalim.org

* Egalement agréée pour la gestion du Congé individuel de formation

OPCALIM CA
Le Parc d'Ariane Bat. C
11 boulevard de la Grande Thumine
13090 Aix en Provence
Tél : 04 42 20 93 50
www.opcalim.org

UNIFAF PACA CORSE

Branche sanitaire et social et médico-sociale privée à but non lucratif *CIF

UNIFAF PACAC
Tour méditerranée
65 avenue Jules Cantini
13006 Marseille
Tél : 04 91 14 05 40 - fax 04 91 91 93 38
pacac@unifaf.fr
www.unifaf.fr

UNIFORMATION

Economie sociale : associations, coopératives, mutuelles...
*CIF

Uniformation Sud Est
9 bd de Louvain
CS 80024
13295 MARSEILLE Cedex 08
Tél : 0820 205 206 (coût appel local)
unifmarseille@uniformation.fr
www.uniformation.fr

OPCABAIA

Banques, assurances et assistance

OPCABAIA
76/78 rue Saint Lazare – 75009 PARIS
Tél. 01 56 35 10 08
www.opcabaia.fr

OPCAIM

Industrie de la métallurgie

OPCAIM des Alpes-Maritimes (ADEFIM)
Porte de l'Arénas
455 Promenade des Anglais
BP 3136
06299 Nice cedex 03
Tél : 04 97 25 45 05
adefim.alpesmaritimes@adefim.com
www.opcaim.com

OPCAIM des Bouches-du-Rhône et des Alpes de Haute Provence (ADEFIM)
Tour Méditerranée
65 avenue Jules Cantini
13298 Marseille cedex 20
Tél : 09 69 32 13 04 fax 04 96 12 09 00
adefim.marseille@adefim.com
www.opcaim.com

OPCAIM ADEFIM du Var et des Hautes-Alpes (ADEFIM)
155 avenue Franklin Roosevelt
Le Cygne IV
83000 Toulon
Tél : 04 98 00 94 70 fax 04 98 00 94 71
adefim.var@adefim.com
www.opcaim.com

OPCAIM de Vaucluse (ADEFIM)
60 chemin de Fontanille Agroparc - BP 1005
84095 Avignon cedex 9
Tél : 04 90 13 11 77
contact@adefim84.com
www.uimmvaucluse.fr

OPCA TRANSPORTS PACA CORSE

Transports

OPCA Transports
Parc de la Duranne - 255 rue Galilée
13857 Aix en Provence cedex 3
Tél : 04 42 16 60 44
paca-corse@opca-transport.com
www.opca-transport.com

OPCA Transports
2405 Route des Dolines CS 10065
06560 Valbonne SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
Tél : 04 89 82 94 04
paca-corse@opca-transport.com
www.opca-transport.com

LES OPCA INTERPROFESSIONNELS ET INTERBRANCHES

AGEFOS PME PACA

OPCA Interbranches désigné par 50 branches et secteurs professionnels (Activités de commerce et de négoce, activités industrielles, de services, cultures marines et pêches maritimes)
OPCA Interprofessionnel, tout secteur d'activité une fois les obligations conventionnelles acquittées.
Liste disponible sur www.agefos-pme-paca.com

Siège

AGEFOS PME
Immeuble Noilly Paradis - 2ème étage
146 rue Paradis CS 30001
13294 Marseille cedex 06
Tél : 04 91 14 34 00
paca@agefos-pme.com
www.agefos-pme-paca.com

Antennes

AGEFOS PME - Antenne des Alpes du Sud
Le Cadet de Charance
5 rue Louis Balmes
05000 Gap cedex
Tél : 04 92 52 22 10
alpesud@agefos-pme.com

AGEFOS PME – Antenne des Alpes-Maritimes
Immeuble Cap Var Bât. D2
Avenue Georges Guynemer
06700 Saint Laurent du Var
Tél : 04 93 19 36 90
alpesmaritimes@agefos-pme.com

AGEFOS PME - Antenne des Alpilles Sainte Victoire
Europarc - Avenue Guilibert de la Lauzière - BP 369
13799 Aix en Provence cedex 3
Tél : 04 42 39 65 70
aix@agefos-pme.com

AGEFOS PME - Antenne du Var
237 place de la Liberté
83000 Toulon
Tél : 04 94 09 71 45
var@agefos-pme.com

AGEFOS PME - Antenne du Vaucluse
11 rue Victor Hugo
BP 50086
84006 Avignon cedex 01
Tél : 04 90 16 75 50
vaucluse@agefos-pme.com

AGEFOS PME - Antenne Marseille Littoral
Les Bureaux de Marveyre
10 Boulevard Ralli CS 10031
13272 Marseille cedex 08
Tél : 04.88.44.51.60
marseille@agefos-pme.com

OPCALIA

Entreprises de tous secteurs d'activité en complément éventuellement d'OPCA de branche, une trentaine de branches professionnelles ainsi que certaines entreprises artisanales de services.

OPCALIA

Direction régionale

« les Carrés de l'Arc » Bâtiment C - Rond Point du Canet
13590 MEYREUIL
Tél : 04 42 91 27 99
opcalia@opcalia-paca.com
www.opcalia-paca.com

OPCALIA - Agence des Bouches-du-Rhône

16 place du Général de Gaulle
13241 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 57 70 13
opcalia13@opcalia-paca.com

OPCALIA - Agence des Alpes-Maritimes

Arénice - Quartier Arénas
455 Promenade des Anglais
06299 Nice cedex 03
Tél : 04 93 21 18 07
opcalia06@opcalia-paca.com

OPCALIA - Agence du Vaucluse

60 chemin de Fontanille Agroparc - BP 91246
84911 Avignon cedex 9
Tél : 04 90 88 74 88
opcalia84@opcalia-paca.com

OPCALIA - Agence du Var

237 place de la Liberté
83000 Toulon
Tél : 04 94 91 32 12
opcalia83@opcalia-paca.com

OPCALIA - Agence des Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes

Parc d'Activités Val de Durance
27 allée des Genêts
04200 Sisteron
Tél : 04 92 33 11 31
opcalia04@opcalia-paca.org

Les OPACIF Les organismes paritaires agréés pour collecter les contributions au titre du Congé Individuel de Formation (CIF).

Organismes de branche : 6 organismes de branches sont agréés : AFDAS, FAFSEA, FAF-TT, OPCALIM, UNIFAF et UNIFORMATION.

Organisme interprofessionnel

FONGECIF

Il collecte des contributions au titre du CIF auprès des entreprises pour les salariés en CDI, en cours de CDD ou l'ayant récemment terminé, souhaitant effectuer un Bilan de Compétences ou une VAE.

FONGECIF Provence Alpes Côte d'Azur

Les Docks - Atrium 10.8
10 place de la Joliette BP 97212
13567 Marseille cedex 02
service.accueil@fongecif-paca.com
www.fongecif-paca.com

Antennes

Hautes Alpes : Gap • Alpes Maritimes : St Laurent du Var
• Bouches du Rhône : Marseille / Venelles • Var : Toulon •
Vaucluse : Avignon

Permanences (uniquement sur rendez-vous)

Alpes du Haute-Provence : Manosque / Sisteron • Hautes-Alpes :
L'Argentière la Bessée / Laragne • Alpes Maritimes : Le Cannet /
Grasse / Sophia-Antipolis • Bouches du Rhône : Arles / Aubagne /
Fos sur Mer / Martigues / Marseille Vieux Port • Var : Brignoles /
Fréjus • Vaucluse : Pertuis / Cavailon

Autres organismes

UNAGECIF (Banque de France, Industries électriques et gazières,
RATP, SNCF)
48, boulevard des Batignolles 75017 PARIS
Téléphone : 01 44 70 74 74 - Fax : 01 44 70 74 20
unagecif@unagecif.org

AGECIF CAMA (Crédit et Mutualité Agricole)

50, rue la Boétie 75008 Paris
Tél : 01 49 53 44 00 - Fax : 01 43 59 21 65

Pour la fonction publique

CNFPT

Il accompagne tous les agents territoriaux dans leur développement statutaire et professionnel, est partenaire des collectivités territoriales et anticipe les évolutions du service public pour garantir une formation et une offre de service adaptés.

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chemin de la Planquette BP 40125 83957 La Garde Cedex
Tél : 04 94 08 96 00 - Fax : 04 94 08 96 50
www.paca.cnfpt.fr

Antennes

Aire marseillaise 1, rue Lanthier CS 10098
13331 Marseille Cedex 3
Tél : 04 91 24 60 00 - Fax : 04 91 24 60 10
Alpes-de-Haute-Provence Chemin de Font de Lagier 04130 Volx
Tél : 04 92 78 50 36 - Fax : 04 92 78 49 91
Alpes-Maritimes Les Lilas 92-120, avenue Donadei
06700 Saint-Laurent du Var
Tél : 04 93 14 03 06 - Fax : 04 93 14 46 45
Bouches-du-Rhône Centrais 2, rue le Corbusier
13097 Aix-en-Provence Cedex 2
Tél : 04 42 29 64 30 - Fax : 04 42 29 64 45

Hautes-Alpes Domaine des Marronniers - Les Fauvettes

25, avenue François Mitterrand 05000 Gap
Tél : 04 92 51 54 05 - Fax : 04 92 51 54 05
Var 1187, Chemin des Plantades 83130 La Garde
Tél : 04 94 08 75 95 - Fax : 04 94 08 21 54
Vaucluse Résidence de l'Etoile 27, boulevard Roger Ricca
84700 Sorgues
Tél : 04 90 39 79 05 - Fax : 04 90 39 79 08

ANFH

L'ANFH est l'OPCA de la fonction publique hospitalière.
Agréée par le Ministère de la Santé, l'Association collecte et gère les fonds consacrés à la formation des personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux adhérents.

ANFH PACA

CMCI - 8ème étage
2 rue Henri Barbusse CS 20297
13232 MARSEILLE CEDEX 1
provence@anhf.fr
www.anhf.asso.fr/paca

